

MODALITÉS PRATIQUES

L'Organisme de Formation CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés et des particuliers en projet de création.

Nos formations sont :

- Ouvertes à tous et accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, visuels, et auditifs ;
- A destination de tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social, ...) ;
- Animées par des professionnels de la vie associative ;
- Réparties sur l'ensemble des territoires de la Haute-Savoie.

Formation à la carte possible :

Cette formation peut être organisée pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou pour le réseau associatif de votre Collectivité Territoriale.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

04.50.62.90.48
formations@cdos74.org

CDOS 74

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative
97A, Avenue de Genève – 74 000 Annecy
www.cdos74.org

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774



FORMATION

Certificat Formation Gestion Associative

Module 5 « Les ressources humaines associatives »

Livret de contenu
(2023-01-V1)



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

EN QUELQUES MOTS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Savoie (CDOS 74) accompagne, tout secteur confondu, les associations dans leur fonctionnement et leur développement par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B), du Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A) et de son Organisme de Formation (O.F).

Institué par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative par décret du 1er octobre 2008, le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA) a pour objet d'encourager l'engagement des bénévoles et de développer leurs compétences, pour assumer des responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

OBJECTIFS GENERAUX



Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif.

prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles.

FORMATEURS :

Emmanuel Roch, conseiller et formateur associatif CDOS 74.

Audrey Duchesne, chargé emploi et RH CDOS 74.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT :

Interactive : questions/réponses, projections vidéo, cas pratiques, documentation et outils partage d'expériences et expérimentations...

Individuel par rdv, échanges mails, forum collaboratif.

PUBLIC CIBLE



- Dirigeants associatifs.
- Futurs dirigeants associatifs.
- Particuliers en phase de création.
- Salariés associatifs.
- Autres professionnels en lien avec la vie associative.

CONTENU DE LA FORMATION

CFGA MODULE 5



Date(s) au choix :

Session 1 à Annecy :

Partie 1 : 2 mai de 18h à 21h - thème les différents moyens humains.

Partie 2 : 4 mai de 18h à 21h - thème l'emploi dans une association.

Partie 3 : 1^{er} juin de 18h à 21h - thème les droits des bénévoles.

Partie 4 : 30 mai de 18h à 21h – thème responsabilités.

Session 2 par visioconférence :

Partie 1 : 28 septembre de 9h30 à 12h30 - thème les différents moyens humains.

Partie 2 : 5 octobre de 9h30 à 12h30 - thème l'emploi dans une association.

Partie 3 : 12 octobre de 9h30 à 12h30 - thème les droits des bénévoles.

Partie 4 : 19 octobre de 9h30 à 12h30 – thème responsabilités.

Session 3 mixte visioconférence ou Annecy, au choix :

Partie 1 : 28 novembre de 14h à 17h - thème les différents moyens humains.

Partie 2 : 28 novembre de 18h à 21h - thème l'emploi dans une association.

Partie 3 : 12 décembre de 14h à 17h - thème les droits des bénévoles.

Partie 4 : 12 décembre de 18h à 21h – thème responsabilités.

Contenus :

Les statuts et rôles respectifs des salariés, bénévoles et volontaires.

La fonction employeur et les procédés simplifiés d'emploi.

Les droits des bénévoles, recrutement et la fidélisation des bénévoles.

Les responsabilités civile et pénale des bénévoles.

Prérequis :

Aucun.

Tarifs :

Volontaires : 5 euros/heure.

Bénévoles/particuliers/Apprentis/étudiants : 10 euros/heure.

Salariés/Indépendants/Autres pro : 15 euros/heure.

Evaluation :

Formative. OCM. cas pratiques. mise en situation...